

© OECD, 2002.

© Software: 1987-1996, Acrobat is a trademark of ADOBE.

All rights reserved. OECD grants you the right to use one copy of this Program for your personal use only. Unauthorised reproduction, lending, hiring, transmission or distribution of any data or software is prohibited. You must treat the Program and associated materials and any elements thereof like any other copyrighted material.

All requests should be made to:

Head of Publications Service,
OECD Publications Service,
2, rue André-Pascal,
75775 Paris Cedex 16, France.

© OCDE, 2002.

© Logiciel, 1987-1996, Acrobat, marque déposée d'ADOBE.

Tous droits du producteur et du propriétaire de ce produit sont réservés. L'OCDE autorise la reproduction d'un seul exemplaire de ce programme pour usage personnel et non commercial uniquement. Sauf autorisation, la duplication, la location, le prêt, l'utilisation de ce produit pour exécution publique sont interdits. Ce programme, les données y afférentes et d'autres éléments doivent donc être traités comme toute autre documentation sur laquelle s'exerce la protection par le droit d'auteur.

Les demandes sont à adresser au :

Chef du Service des Publications,
Service des Publications de l'OCDE,
2, rue André-Pascal,
75775 Paris Cedex 16, France.

VII. RESTRICTIONS A L'INVESTISSEMENT DIRECT ÉTRANGER DANS LES PAYS DE L'OCDE

Introduction

Les attitudes et les politiques à l'égard de la libéralisation des flux internationaux de capitaux ont suscité beaucoup de controverses¹. La raison en est que la libre circulation des capitaux fait craindre une perte de souveraineté nationale et d'autres conséquences négatives possibles. L'investissement direct étranger (IDE), plus encore que les autres types de flux de capitaux, a engendré des préoccupations de ce genre dans le passé, car il peut entraîner une prise de participation majoritaire par des entreprises multinationales, souvent de grande taille, sur lesquelles on craint que les autorités nationales n'aient guère de prise. Pour ces raisons, les gouvernements ont parfois imposé des restrictions à l'IDE en provenance de l'étranger. Ces dernières décennies, toutefois, un consensus de plus en plus large sur les avantages des entrées d'investissement direct étranger a conduit à revoir ces restrictions, d'où des accords formels sur ces flux de capitaux (encadré VII.1).

L'investissement direct en provenance de l'étranger a souvent fait l'objet de restrictions

Ce chapitre passe en revue les restrictions visant les entrées d'IDE dans les pays de l'OCDE. Les obstacles examinés comprennent la limitation de la participation étrangère, les mécanismes de filtrage ou les procédures de notification, et les restrictions de la gestion et de l'exploitation. Les principales conclusions sont les suivantes :

Ce chapitre fait apparaître que les restrictions à l'IDE sont...

- A l'heure actuelle, les restrictions globales à l'IDE sont généralement faibles dans la zone OCDE, mais importantes dans quelques pays.
- Les restrictions à l'IDE sont concentrées dans les secteurs de services, et il n'existe pratiquement pas de contraintes explicites dans le secteur manufacturier.
- Ces deux dernières décennies, les obstacles aux prises de participation étrangères ont nettement diminué dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE.

... généralement faibles...

... concentrées sur les secteurs de services...

... et qu'elles ont diminué depuis 1980

1. Pour une vue d'ensemble des politiques en matière de mobilité internationale des capitaux, voir l'étude OCDE (2002a), qui met l'accent sur l'expérience des pays de l'OCDE.

Encadré VII.1. Accords internationaux sur l'investissement

Les accords internationaux officiels sur l'investissement direct étranger sont beaucoup moins nombreux que ceux relatifs au commerce international, malgré l'importance de l'IDE dans l'économie mondiale. Toutefois, les années 90 ont vu une augmentation considérable du nombre des traités bilatéraux de protection de l'investissement et des accords commerciaux régionaux et bilatéraux dans lesquels les disciplines relatives à l'investissement figurent en bonne place. Ces accords comprennent l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), les récents accords conclus par Singapour avec l'Association européenne de libre-échange (AELE), le Japon et l'Australie et l'Accord d'association entre la Communauté européenne et le Chili. L'Union européenne avait déjà achevé la libéralisation des mouvements de capitaux intra-Union européenne à la fin des années 80.

L'OCDE a été un important acteur dans les débats et accords internationaux sur l'IDE¹. Aujourd'hui, le Code OCDE de libération des mouvements de capitaux constitue le seul cadre multilatéral en vigueur sur les flux internationaux de capitaux, notamment d'IDE. En vertu du Code, les pays s'engagent à mettre en œuvre les mesures convenues de libération des mouvements de capitaux. En outre, conformément à la Déclaration de l'OCDE sur l'investissement international et les entreprises

multinationales, les 30 pays membres de l'OCDE et 7 pays non membres se sont engagés à accorder le traitement national aux entreprises étrangères opérant sur leurs territoires et à encourager leurs entreprises multinationales à se conduire de manière responsable dans divers domaines.

Les accords conclus dans le contexte de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) renferment plusieurs dispositions relatives à l'investissement. Le Cycle d'Uruguay a abouti à un accord sur les mesures relatives aux investissements liées au commerce (MIC) qui limite notamment les obligations de contenu local. L'Accord général sur le commerce des services (AGCS) couvre tous les modes de prestation de services, y compris la « présence commerciale » qui est étroitement liée à l'IDE. Néanmoins, les engagements dans le cadre de l'AGCS ne s'appliquent qu'aux secteurs dans lesquels les pays ont expressément accepté d'ouvrir leurs marchés à des fournisseurs étrangers. En 1996, l'OMC a également créé le Groupe de travail des liens entre commerce et investissement, lieu d'échanges pour les membres de l'OMC. Lors de la Conférence ministérielle de Doha, en novembre 2001, les membres de l'OMC sont convenus d'ouvrir des négociations sur un cadre multilatéral après la réunion ministérielle 2003 de l'OMC à Cancun (voir OCDE, 2002b).

1. Pour plus de détails sur l'expérience de l'OCDE en matière de règles relatives à l'investissement et d'initiatives multilatérales concernant l'IDE, voir le site www.oecd.org/dafi/investment et Graham (2000), Robertson (2002) et Sauv  et Wilkie (2000).

Les différents types d'obstacles à l'IDE

Parmi les restrictions formelles de l'IDE figurent les plafonds des participations étrangères...

Les restrictions de la participation étrangère sont les obstacles les plus manifestes à l'IDE en provenance de l'étranger. Elles consistent généralement à limiter, par exemple à moins de 50 pour cent, la part du capital-actions des sociétés que peuvent détenir des non-résidents dans un secteur cible, voire à interdire toute participation étrangère dans ce secteur. Parmi les secteurs où une participation nationale majoritaire est obligatoire, on peut citer les compagnies aériennes dans l'Union européenne et dans les pays d'Amérique du Nord, les télécommunications au Japon et le cabotage et la navigation intérieure aux États-Unis. En outre, le principe d'un contrôle local exclusif est souvent appliqué aux secteurs des ressources naturelles afin de permettre aux citoyens de bénéficier des rentes associées. Ainsi, les participations étrangères sont interdites dans les secteurs de la pêche et de l'énergie en Islande, et dans le secteur pétrolier au Mexique. Bien qu'ils ne visent pas expressément à exclure les actionnaires étrangers, les monopoles réglementaires de l'état aboutissent de fait à interdire l'investissement étranger.

... les procédures de sélection et d'agrément...

Des procédures obligatoires de filtrage et d'agrément peuvent être également utilisées pour limiter l'IDE, encore que leur action restrictive dépende d'une application effective. Les clauses stipulant que les projets des investisseurs étrangers doivent faire apparaître des avantages économiques risquent d'alourdir le coût d'entrée et de

décourager l'entrée de capitaux étrangers. Ces dispositions s'appliquent par exemple à quelques secteurs au Japon et pour l'acquisition de plus de 49 pour cent de toute entreprise existante au Mexique. L'agrément préalable de l'IDE, requis pour tous les projets d'IDE dans quelques pays de l'OCDE, est également susceptible de freiner des entrées de capitaux étrangers s'il est perçu comme le signe d'une attitude ambivalente à l'égard du principe de libre circulation de l'IDE, même s'il n'est pas appliqué de façon rigoureuse. En revanche, une simple déclaration *a priori* ou *a posteriori* (telle qu'elle est exigée par exemple au Japon) ne devrait guère avoir d'incidence sur les entrées de capitaux.

Parmi d'autres restrictions formelles qui peuvent décourager les entrées d'IDE figurent les limitations de la capacité des ressortissants étrangers d'exercer des tâches d'encadrement ou d'autres fonctions dans les filiales de sociétés étrangères, ainsi que d'autres dispositifs de contrôle opérationnel visant ces entreprises. Les dispositions spécifiant que les nationaux ou les résidents doivent être majoritaires au conseil d'administration (c'est le cas pour les compagnies d'assurances dans les États membres de l'Union européenne, pour les services financiers au Canada et pour les entreprises de transport au Japon) risquent de compromettre le contrôle des propriétaires étrangers sur leurs avoirs et de les rendre donc plus hésitants à investir dans ces conditions. De même, si des réglementations limitent l'emploi de ressortissants étrangers (comme en Turquie, par exemple), les investisseurs peuvent estimer qu'il leur est impossible d'utiliser l'expertise nécessaire pour rendre leur investissement productif. En outre, les prescriptions d'exploitation, notamment les restrictions à l'égard des non-membres

... et les restrictions visant le personnel étranger et la liberté d'exploitation

Encadré VII.2. Indicateurs des restrictions à l'IDE

Certains indicateurs des entraves totales à l'IDE sont fondés sur un comptage du nombre des restrictions¹. Tandis que cette mesure présente l'avantage de la simplicité, il n'en reste pas moins que certaines restrictions sont plus importantes que d'autres. Ainsi, une interdiction des participations étrangères est beaucoup plus restrictive qu'une obligation de sélection ou de déclaration. En conséquence, les indicateurs OCDE de la restrictivité en matière d'IDE attribuent un coefficient de pondération aux différentes restrictions en fonction de leur importance perçue, encore que cette procédure implique quelques jugements arbitraires. Ces estimations se fondent sur une variante de la méthodologie appliquée par l'Australian Productivity Commission dans une étude similaire pour les pays de l'APEC (Hardin et Holmes, 1997). Les indicateurs OCDE couvrent les restrictions appliquées dans neuf secteurs (subdivisés en 11 sous-secteurs), dont sept sont des activités de services, où l'on rencontre généralement la plupart des restrictions à l'IDE. Ces données sont ensuite agrégées en un seul indicateur pour l'économie dans son ensemble. Pour des

précisions sur la méthodologie et les sources des données, voir Golub (2003).

Néanmoins, ces indicateurs présentent quelques carences. Ils couvrent principalement les barrières statutaires, et font abstraction de la plupart des autres obstacles directs ou indirects affectant l'IDE, notamment ceux liés aux mécanismes de gouvernement d'entreprise et/ou les obstacles institutionnels ou comportementaux occultes qui instaurent une discrimination envers les entreprises étrangères². Certains pays sont peut-être plus disposés que d'autres à signaler d'eux-mêmes les restrictions qu'ils appliquent. Par conséquent, il se pourrait que les pays les plus transparents se voient attribuer des notes plus élevées, non pas parce qu'ils sont en fait plus restrictifs, mais parce qu'ils fournissent des déclarations plus complètes. Le degré d'application des restrictions statutaires, en particulier celles concernant les mécanismes de sélection obligatoires, peut également varier. Enfin, une part de subjectivité intervient souvent dans la standardisation et la mise en contexte des restrictions spécifiques de pays pris individuellement.

1. Voir par exemple Hoekman (1995) et Sauvé (2003).

2. Les barrières non statutaires à l'IDE sont très difficiles à détecter et à quantifier. Toutefois, on en a intégré quelques-unes dans les indicateurs, notamment la barrière absolue représentée par un contrôle intégral de l'État sur les entreprises marchandes, et les barrières institutionnelles ou comportementales occultes décrites dans les rapports officiels.

concernant le cabotage dans la plupart des pays de l'Union européenne, risquent de limiter les bénéfices des sociétés sous contrôle étranger et, par conséquent, le montant des fonds que les investisseurs étrangers sont disposés à engager.

Les obstacles informels peuvent aussi jouer un rôle important

Indépendamment des obstacles formels évoqués ci-dessus, les flux d'IDE peuvent être entravés par des mesures informelles opaques d'ordre public ou privé. En effet, selon maints témoignages, ces mécanismes sont utilisés systématiquement pour limiter la participation étrangère dans les entreprises nationales. Ainsi, le représentant des États-Unis pour les négociations commerciales a souvent déclaré que le système de contrôle des sociétés au Japon a entravé les investissements des entreprises américaines et que les pratiques réglementaires visant les télécommunications dans l'Union européenne constituent de fait des mesures de restriction de l'IDE. De même, le ministère japonais du Commerce extérieur et de l'Économie affirme que l'IDE dans les services financiers aux États-Unis se trouve freiné par les multiples et complexes réglementations à l'échelon des États et que, dans l'Union européenne, les obstacles à l'interconnexion entravent l'entrée des opérateurs étrangers dans les télécommunications. Pour sa part, l'Union européenne cite la persistance des directives administratives à l'égard des entreprises au Japon comme une pratique qui entrave les prises de participation étrangères dans des entreprises japonaises.

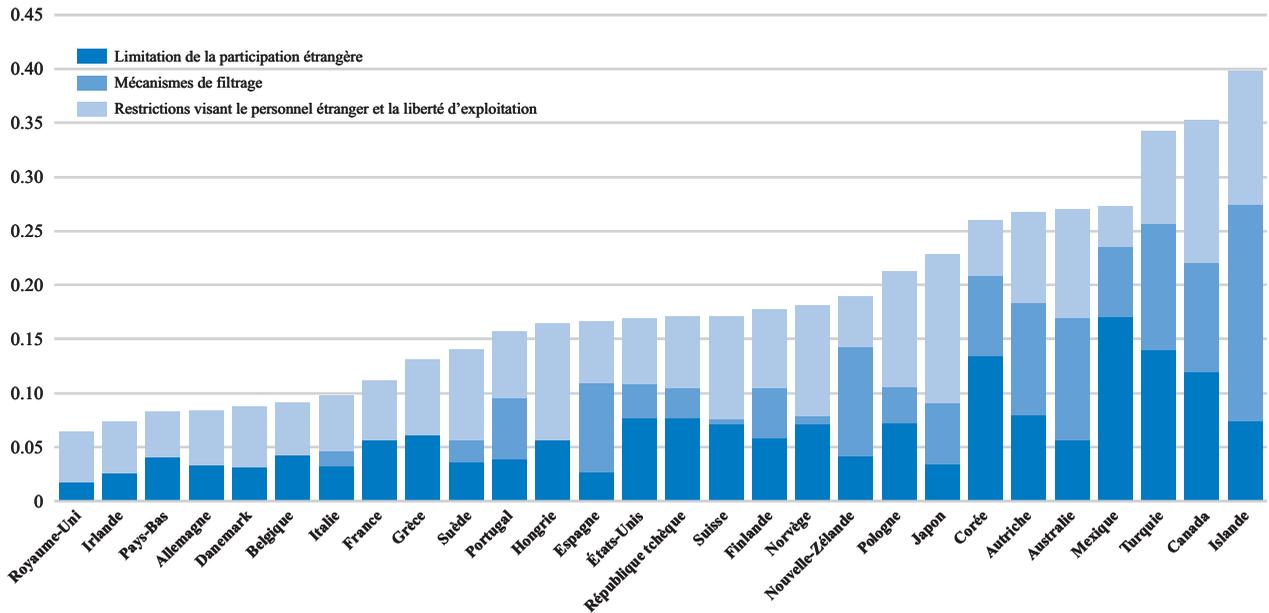
Degré d'ouverture des pays de l'OCDE à l'égard de l'IDE en provenance de l'étranger vers 1998-2000

Au total, les restrictions à l'IDE sont aujourd'hui faibles dans la plupart des pays de l'OCDE...

Bien qu'il existe de nombreuses barrières à diverses activités, un indicateur global des restrictions à l'IDE (encadré VII.2) montre que les pays de l'OCDE sont généralement ouverts aux entrées d'investissements directs étrangers (graphique VII.1)². On observe toutefois des différences notables d'un pays à l'autre³. Les pays les plus ouverts se trouvent dans l'Union européenne. Depuis 1992, les flux d'IDE intra-Union européenne sont presque entièrement exempts de restrictions. En outre, un certain nombre d'États de l'Union européenne appliquent des restrictions formelles minimales aux entrées en provenance de pays tiers. Néanmoins, quelques différences importantes apparaissent concernant les restrictions imposées par les États de l'Union européenne à des investisseurs de pays tiers, de sorte que même l'Union européenne n'est pas un bloc totalement unifié en termes de politiques vis-à-vis de l'investissement direct de l'étranger. Les pays où le niveau des restrictions globales est le plus élevé sont l'Islande, le Canada, la Turquie, le Mexique, l'Australie, l'Autriche, la Corée et le Japon. Les États-Unis se situent un peu au-dessous de la moyenne OCDE.

2. Depuis 2000, d'importants changements sont intervenus dans certains pays, mais ils ne sont pas pris en compte dans les résultats présentés ici.

3. Avec un indicateur de restrictivité global qui exclut les mécanismes de sélection, les pays les moins ouverts et les plus ouverts demeurent généralement les mêmes que dans le graphique VII.1, les principales exceptions étant la Nouvelle-Zélande (qui passe d'une position d'ouverture inférieure à la moyenne à une position supérieure à la moyenne) et l'Espagne (qui passe d'une position moyenne à une position supérieure à la moyenne). L'Australie se déplace également vers une position plus ouverte, même si elle reste au-dessous de la moyenne OCDE.

Graphique VII.1. Restrictions à l'IDE dans les pays de l'OCDE, 1998/2000 : répartition selon diverses restrictions¹

1. L'échelle de l'indicateur varie de 0 (le moins restrictif) à 1 (le plus restrictif).

Source : OCDE.

Aux alentours de 2000, les restrictions visant les fonds propres étaient particulièrement sévères au Mexique, en Turquie et en Corée, mais elles restaient aussi relativement strictes au Canada et aux États-Unis. Les restrictions de la gestion et de l'exploitation étaient notablement prononcées au Japon, en Islande et au Canada. Dans quelques pays (Islande, Australie, Nouvelle-Zélande, Canada et Espagne) les prescriptions statutaires de sélection étaient relativement répandues⁴.

... et consistent essentiellement en un plafonnement des participations étrangères...

Le niveau général des obstacles masque de fortes différences d'un secteur à l'autre⁵. D'après le graphique VII.2, en moyenne la grande majorité des restrictions sont observées dans les branches non manufacturières⁶. Les entrées d'IDE dans le secteur manufacturier bénéficient d'une liberté quasi totale, si l'on excepte des restrictions macroéconomiques telles que les obligations de déclaration ou de sélection. Au sein du secteur non manufacturier, l'électricité, le transport et les télécommunications sont les activités les plus affectées par des restrictions, suivies par les services financiers, tandis que les autres activités de services sont en moyenne relativement exemptes de restrictions. Ici encore, les profils moyens masquent des différences d'un pays à l'autre concernant l'ampleur des restrictions dans les industries non manufacturières. En 1998-2000, les obstacles étaient relativement faibles dans toutes

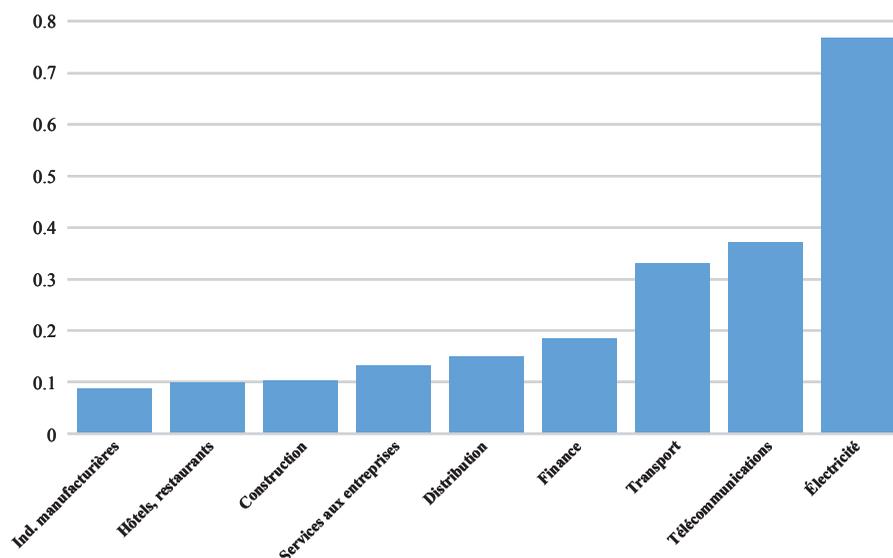
... dans les secteurs non manufacturiers

4. Les indicateurs ne permettent pas de tenir compte des différences dans le niveau d'application des restrictions, différences qui pourraient être particulièrement importantes pour les procédures de filtrage obligatoires. Ainsi, certains pays effectuent simplement quelques vérifications de base, concernant par exemple le casier judiciaire de l'investisseur.

5. Un simple comptage des restrictions affectant différentes activités montre que 67 pour cent de toutes les restrictions visent le secteur des services.

6. En raison des carences des données, les résultats présentés ici concernent un ensemble plus restreint de pays de l'OCDE.

Graphique VII.2. Configuration transsectorielle des restrictions à l'IDE, 1998/2000



1. L'échelle de l'indicateur varie de 0 (le moins restrictif) à 1 (le plus restrictif).
Source : OCDE.

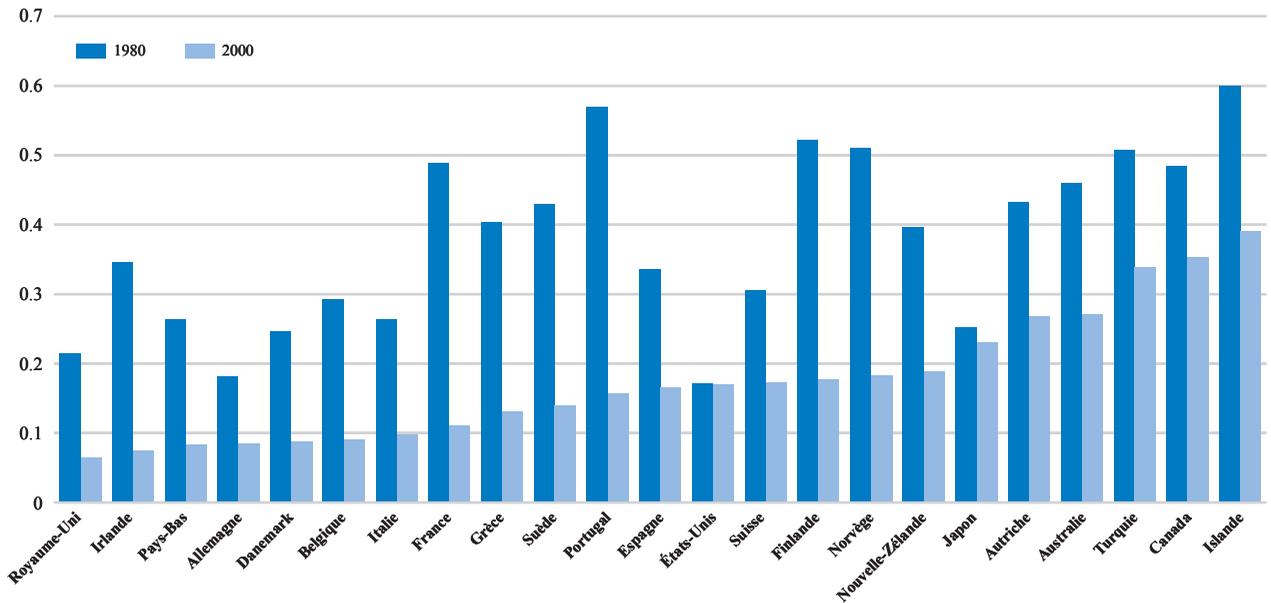
ces industries dans l'Union européenne, tandis qu'ils atteignaient ou dépassaient la moyenne OCDE dans beaucoup d'entre elles au Canada, en Corée, au Mexique, en Turquie et, dans une moindre mesure, en Australie et en Nouvelle-Zélande. Les obstacles se concentraient dans le secteur des transports aux États-Unis et dans les télécommunications au Japon.

La libéralisation de l'IDE depuis 1980⁷

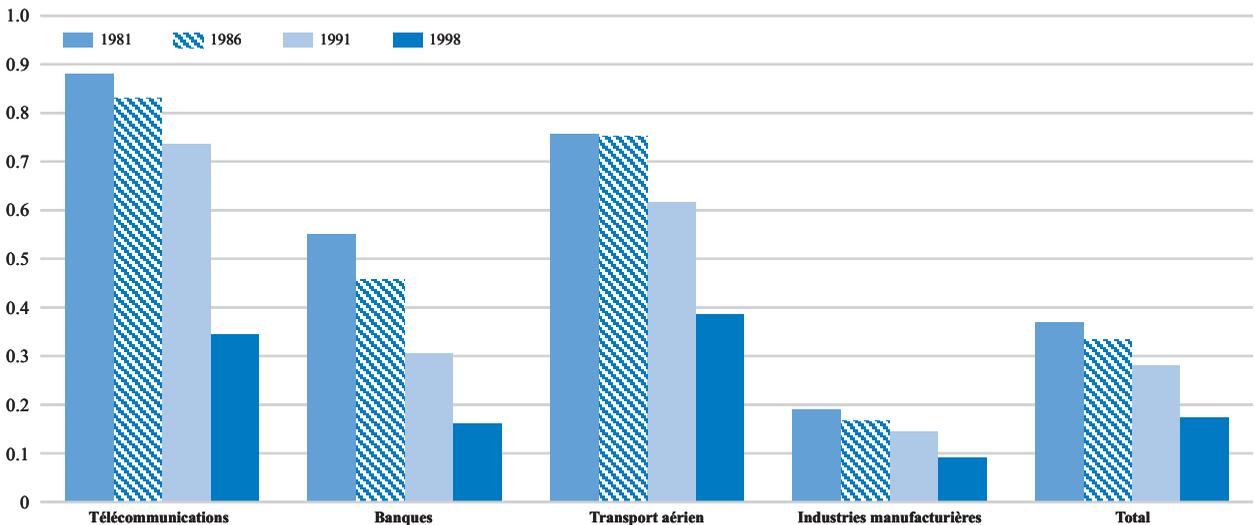
Les restrictions à l'IDE ont fortement diminué depuis 1980

Il ressort du graphique VII.3 que ces deux dernières décennies ont vu une libéralisation considérable des flux d'IDE dans tous les pays de l'OCDE à l'exception des États-Unis et du Japon, qui en 1980 présentaient l'un et l'autre des restrictions statutaires relativement réduites. Des changements particulièrement spectaculaires se sont produits dans plusieurs États de l'Union européenne, notamment au Portugal, en France et en Finlande. Dans une large mesure, le recul généralisé des barrières reflète la libéralisation intégrale des flux de capitaux au sein de l'Union européenne (achevée au début des années 90) et les nombreuses privatisations concomitantes dans l'Union européenne et ailleurs, qui ont ouvert au capital étranger des entreprises et monopoles publics jusque-là protégés. Le recul des obstacles à l'IDE dans toute la zone OCDE a été particulièrement sensible dans les secteurs des télécommunications et des transports aériens, qui étaient presque entièrement fermés au début des années 80 (graphique VII.4).

7. En raison des carences des données, les résultats présentés ici concernent un ensemble plus restreint de pays de l'OCDE.

Graphique VII.3. Restrictions à l'IDE dans les pays de l'OCDE, 1980-2000¹

1. L'échelle de l'indicateur varie de 0 (le moins restrictif) à 1 (le plus restrictif).
Source : OCDE.

Graphique VII.4. Évolution des restrictions à l'IDE dans certains secteurs, 1981-1998¹Moyenne OCDE²

1. L'échelle de l'indicateur varie de 0 (le moins restrictif) à 1 (le plus restrictif).
2. Moyenne de 23 pays de l'OCDE.
Source : OCDE.

BIBLIOGRAPHIE

GOLUB, S. (2003), « Measures of restrictions on inward foreign direct investment for OECD countries », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE* (à paraître).

GRAHAM, E.M. (2000), *Fighting the Wrong Enemy*, Institute for International Economics, Washington.

HARDIN, A. et L. HOLMES (1997), *Service Trade and Foreign Direct Investment*, Australian Productivity Commission.

HOEKMAN, B. (1995), « Assessing the general agreement on trade in services », in W. Martin et L.A. Winters (dir. pub.), *The Uruguay Round and the Developing Countries*, World Bank Discussion Paper, n° 307.

OCDE (2002a), *L'investissement direct étranger au service du développement : Optimiser les avantages, minimiser les coûts*, Paris.

OCDE (2002b), *Foreign Direct Investment and Development: Where Do We Stand?*, Paris.

ROBERTSON, D. (2002), « Multilateral Investment Rules », in B. Bora (dir. pub.) *Foreign Direct Investment: Research Issues*, Routledge, Londres.

SAUVE, P. et C. WILKIE (2000), « Investment liberalisation in GATS », in Sauve, P et R.M. Stern (dir. pub.), *GATS 2000: New Direction in Services Trade Liberalisation*, Brookings : Washington.

SAUVE, P. (2003), « Collective Action Issues in Investment Rule-Making », Background Paper for Global Economic Prospects 2003: Investing to Unlock Global Opportunities, Banque mondiale, Washington DC.

Chapitres spéciaux parus dans les derniers numéros des *Perspectives économiques de l'OCDE*

N° 72, décembre 2002

Soutenabilité budgétaire : le rôle des règles
La contribution d'une retraite plus tardive à la croissance de l'emploi
Concurrence sur les marchés de produits et performance économique
La persistance de l'inflation dans la zone euro

N° 71, juin 2002

Conséquences économiques du terrorisme
Les changements en cours du cycle économique
Échanges intra-branche et intra-groupe et internationalisation de la production
Productivité et innovation : incidence des politiques sur les marchés du travail et des produits
Instabilité des marchés de change et taxes sur les opérations financières

N° 70, décembre 2001

Épargne et investissement : déterminants et conséquences pour l'action des pouvoirs publics
L'investissement en capital humain via l'enseignement et la formation postobligatoires
Effets croisés des politiques sur les marchés du travail et des produits
Réforme des politiques agricoles : il faut aller plus loin

N° 69, juin 2001

Implications budgétaires du vieillissement : prévisions des dépenses liées à l'âge
Les grands enjeux de la politique fiscale dans les pays de l'OCDE
Pour une croissance écologiquement viable : l'expérience des pays de l'OCDE
Productivité et dynamique de l'entreprise : leçons à tirer des microdonnées

N° 68, décembre 2000

Liens entre la politique économique et la croissance : constatations au niveau international
Révision des indicateurs de chômage structurel de l'OCDE
Prix des logements et activité économique
Tendances de l'immigration et conséquences économiques

N° 67, juin 2000

La réforme de la réglementation dans les industries de réseau : enseignements à tirer et problèmes actuels
Tendances récentes de la croissance dans les pays de l'OCDE
Le commerce électronique : conséquences et défis pour la politique économique
Performance récente du marché du travail et réformes structurelles
La politique monétaire dans un environnement financier en mutation

N° 66, décembre 1999

L'ampleur et le rôle des stabilisateurs budgétaires automatiques
La valorisation du travail
La gestion de la dette publique à la croisée des chemins
Profil international de la réglementation des marchés de produits

N° 65, juin 1999

Évolution du marché du travail et stratégie de l'OCDE pour l'emploi
Les défis de politique économique liés au changement climatique
Le point sur les mouvements de capitaux vers les économies de marché émergentes

TABLE DES MATIÈRES

Éditorial : Une reprise graduelle mais peu spectaculaire	vii	
I. Évaluation générale de la situation macroéconomique	1	
Vue d'ensemble : une reprise lente	1	
Nature du cycle et risques géopolitiques	2	
Vents contraires sur les marchés financiers et cycle d'investissement	5	
Vigueur et dynamique générale de la reprise	10	
Les risques baissiers dominant toujours	18	
Enjeux de politique macroéconomique	21	
Accélérer la réforme structurelle pour stimuler la croissance et renforcer la résilience face aux chocs	31	
<i>Appendice</i> : Le scénario de référence à moyen terme	35	
II. Évolutions dans les pays membres de l'OCDE	41	
États-Unis..... 41	Corée 84	Norvège 113
Japon 46	Danemark 87	Nouvelle-Zélande 116
Allemagne 51	Espagne 89	Pays-Bas 119
France..... 56	Finlande 92	Pologne 122
Italie 60	Grèce 95	Portugal..... 125
Royaume-Uni..... 65	Hongrie..... 98	République slovaque..... 128
Canada..... 70	Irlande..... 101	République tchèque..... 131
Australie..... 75	Islande..... 104	Suède 134
Autriche..... 78	Luxembourg..... 107	Suisse 137
Belgique..... 81	Mexique..... 110	Turquie..... 139
III. Évolutions dans un certain nombre d'économies non membres	143	
Chine	145	
Fédération de Russie	146	
Brésil	148	
IV. Après la bulle des télécommunications	151	
Introduction.....	151	
Un retournement de situation.....	152	
Implications pour l'action des pouvoirs publics	160	
V. Politiques structurelles et croissance	169	
Introduction.....	169	
Tendances divergentes de la croissance	169	
Facteurs contribuant aux différences dans l'utilisation des ressources de main-d'œuvre	172	
Facteurs contribuant aux différences d'intensité de la formation de capital physique et humain	180	
Facteurs contribuant aux différences en matière de progrès technologique	186	
VI. Tendances de l'investissement direct étranger dans les pays de l'OCDE	193	
Introduction.....	193	
Profils de l'IDE	194	
Investissement direct étranger et échanges	198	
VII. Restrictions à l'investissement direct étranger dans les pays de l'OCDE	203	
Introduction.....	203	
Les différents types d'obstacles à l'IDE	204	
Degré d'ouverture des pays de l'OCDE à l'égard de l'IDE en provenance de l'étranger vers 1998-2000.....	206	
La libéralisation de l'IDE depuis 1980	208	

VIII. Incidences des politiques sur l'investissement direct étranger	211
Introduction	211
Politiques et autres déterminants de l'investissement direct étranger	212
Effets de la réforme des politiques sur l'investissement étranger	217

Chapitres spéciaux parus dans les derniers numéros des Perspectives économiques de l'OCDE	223
--	-----

Annexe statistique	225
Classification des pays	226
Mode de pondération pour les données agrégées	226
Taux de conversion irrévocable de l'euro	226
Systèmes de comptabilité nationale et années de référence	227
Tableaux annexes	229

Encadrés

I.1. Qu'en est-il du surinvestissement ?	8
I.2. Hypothèses de politique économique et autres hypothèses sous-tendant les prévisions centrales	11
I.3. Conséquences économiques de la diffusion du syndrome respiratoire aigu sévère	21
I.4. Réévaluation des soldes corrigés des variations cycliques	26
I.5. Hypothèses sous-tendant le scénario de référence à moyen terme	36
IV.1. La réforme réglementaire des marchés des télécommunications dans la zone OCDE	153
IV.2. Nouvelles technologies des télécommunications	155
VI.1. Investissement direct étranger : définition et sources de données	193
VI.2. Le commerce extérieur et les différents types d'IDE	200
VII.1. Accords internationaux sur l'investissement	204
VII.2. Indicateurs des restrictions à l'IDE	205
VIII.1. Politiques et IDE : l'analyse empirique de l'OCDE	212

Tableaux

I.1. Croissance de la production	1
I.2. Prix du pétrole et des autres produits de base	10
I.3. Prévisions de croissance de la production à très court terme	13
I.4. Contributions aux variations du PIB en volume	14
I.5. Zone euro : résumé des prévisions	15
I.6. Productivité du travail, chômage, écarts de production et inflation	16
I.7. Commerce international et balances courantes en bref	17
I.8. Soldes financiers des administrations publiques	25
I.9. Dynamisme et résilience de la croissance dans les grands pays de l'OCDE	32
I.10. Résumé du scénario de référence à moyen terme	37
I.11. Évolutions budgétaires dans le scénario de référence à moyen terme	38
I.12. Croissance du PIB potentiel et de ses composantes	39
III.1. Prévisions pour la Chine	145
III.2. Prévisions pour la Fédération de Russie	147
III.3. Prévisions pour le Brésil	149
IV.1. Allocation des licences 3G dans les pays de l'OCDE	165
V.1. Croissance tendancielle moyenne du PIB par habitant sur certaines périodes	170
V.2. Dépense à différents niveaux d'éducation	185
VIII.1. Stocks d'IDE : effet théorique de la levée des restrictions à l'IDE	219

Graphiques

I.1. Tensions et incertitudes dans l'économie mondiale, printemps 2003	4
I.2. Variabilité de la croissance de la production et de l'investissement	7
I.3. Investissement privé aux États-Unis et dans la zone euro	9

I.4. Marges et taux d'utilisation	9
I.5. Taux de change effectifs réels	12
I.6. Épargne et investissement aux États-Unis	20
I.7. Utilisation des ressources, inflation et taux d'intérêt.....	22
I.8. Le budget fédéral américain en perspective à deux années d'intervalle.....	28
I.9. Déficit prévu et écart de taux d'intérêt aux États-Unis	29
IV.1. Structure du marché des réseaux fixes dans la zone OCDE	154
IV.2. Cours des actions de certains opérateurs télécom	156
IV.3. Taux de défauts de paiement en moyenne mobile sur 12 mois dans le secteur des télécommunications et dans l'ensemble du secteur industriel	157
IV.4. Taux d'utilisation des capacités des fournisseurs d'équipements de communications	158
IV.5. Abonnés au téléphone et à Internet dans la zone de l'OCDE	159
IV.6. Contribution des services de télécommunications à l'inflation sous-jacente dans la zone euro.....	161
IV.7. Taux de pénétration des réseaux à large bande dans les pays de l'OCDE, juin 2002	162
V.1. Sources de la croissance du PIB tendanciel par habitant.....	171
V.2. Sources de la croissance de l'utilisation des ressources de main-d'œuvre	173
V.3. Estimations des taux de compensation bruts et nets	176
V.4. Variations des taux de chômage de longue durée et de chômage structurel.....	179
V.5. Investissement en TIC dans certains pays de l'OCDE	181
V.6. Investissement en capital-risque par stade de développement.....	182
V.7. Pourcentage de la population ayant atteint un certain niveau d'instruction, 2001	184
V.8. Croissance de la productivité multifactorielle sur certaines périodes.....	187
V.9. Dépenses de R-D dans les pays de l'OCDE	189
VI.1. Flux d'IDE au sein de la zone OCDE.....	194
VI.2. Répartition des stocks d'IDE dans la zone de l'OCDE en 1998	195
VI.3. Stocks d'IDE dans les pays de l'OCDE, années 80 et 90.....	196
VI.4. Activité des filiales étrangères dans certains pays de l'OCDE, années 90.....	198
VI.5. Part en pourcentage de l'emploi des filiales étrangères dans certains secteurs.....	199
VII.1. Restrictions à l'IDE dans les pays de l'OCDE, 1998/2000 : répartition selon diverses restrictions	207
VII.2. Configuration transsectorielle des restrictions à l'IDE, 1998/2000.....	208
VII.3. Restrictions à l'IDE dans les pays de l'OCDE, 1980-2000.....	209
VII.4. Évolution des restrictions à l'IDE dans certains secteurs, 1981-1998.....	209
VIII.1. Contributions des politiques et d'autres facteurs aux différences internationales entre les stocks bilatéraux d'IDE à l'étranger, 1980-2000	213
VIII.2. Activités des filiales étrangères et restrictions à l'IDE dans certains secteurs	215
VIII.3. Réglementation des marchés de produits et stocks d'IDE, 1990-1998	217
VIII.4. Politiques et stocks d'IDE en provenance de l'étranger	218
VIII.5. Politiques et stocks d'IDE en provenance de l'étranger : possibilité d'améliorer l'intégration	220

Légendes

\$	Dollar des États-Unis	.	Décimale
¥	Yen japonais	I, II	Semestres
£	Livre sterling	T1, T4	Trimestres
€	Euro	Billion	Mille milliards
mbj	Millions de barils par jour	Trillion	Mille billions
..	Données non disponibles	c.v.s.	Corrigé des variations saisonnières
0	Nul ou négligeable	n.c.v.s.	Non corrigé des variations saisonnières
–	Sans objet		

Résumé des prévisions^a

	2002	2003	2004	2002		2003		2004	
				I	II	I	II	I	II
Pourcentages de variation par rapport à la période précédente									
PIB en volume									
États-Unis	2.4	2.5	4.0	3.5	2.7	1.7	3.8	4.1	3.8
Japon	0.3	1.0	1.1	1.0	3.5	0.0	0.6	1.2	1.4
Zone euro	0.9	1.0	2.4	1.1	1.1	0.9	1.4	2.6	2.9
Union européenne	1.0	1.2	2.4	1.2	1.4	1.0	1.5	2.6	2.8
OCDE total	1.8	1.9	3.0	2.5	2.4	1.4	2.4	3.2	3.2
Demande intérieure totale en volume									
États-Unis	3.0	2.8	4.0	4.2	3.3	2.1	3.8	4.2	3.8
Japon	-0.3	0.5	0.4	-0.4	3.2	-0.6	-0.2	0.5	0.7
Zone euro	0.3	1.1	2.4	0.4	1.0	1.0	1.5	2.6	2.9
Union européenne	0.7	1.3	2.5	0.7	1.5	1.1	1.6	2.8	3.0
OCDE total	1.9	2.0	2.9	2.4	2.8	1.4	2.4	3.1	3.1
En pourcentage									
Inflation^b									
États-Unis	1.1	1.6	1.3	0.9	1.3	2.0	1.2	1.5	1.3
Japon	-1.7	-2.2	-1.8	-1.7	-2.6	-2.1	-1.8	-1.8	-1.8
Zone euro	2.4	1.9	1.7	2.5	2.1	1.9	1.8	1.6	1.6
Union européenne	2.5	1.9	1.8	2.8	2.1	1.9	1.9	1.8	1.8
OCDE <i>moins</i> la Turquie	1.4	1.3	1.2	1.5	1.2	1.5	1.2	1.2	1.2
OCDE total	2.1	1.7	1.4	2.0	1.7	1.9	1.5	1.4	1.3
En pourcentage de la population active									
Chômage									
États-Unis	5.8	6.0	5.8	5.7	5.8	6.0	6.1	5.9	5.7
Japon	5.4	5.7	5.7	5.3	5.4	5.6	5.8	5.7	5.7
Zone euro	8.2	8.8	8.7	8.1	8.3	8.7	8.8	8.8	8.6
Union européenne	7.6	8.0	7.9	7.5	7.7	8.0	8.1	8.0	7.9
OCDE total	6.9	7.2	7.0	6.8	7.0	7.1	7.2	7.1	6.9
En pourcentage du PIB									
Balance courante									
États-Unis	-4.8	-5.4	-5.5	-4.6	-5.0	-5.4	-5.4	-5.5	-5.5
Japon	2.8	3.1	3.9	3.0	2.6	2.9	3.4	3.8	4.1
Zone euro	1.1	1.4	1.4	0.9	1.3	1.3	1.4	1.4	1.4
Union européenne	0.9	1.0	1.0	0.7	1.0	1.0	1.0	1.0	0.9
OCDE total	-1.1	-1.2	-1.2	-1.0	-1.1	-1.2	-1.1	-1.1	-1.1
En pourcentage									
Taux d'intérêt à court terme^c									
États-Unis	1.8	1.4	3.0	1.9	1.6	1.3	1.4	2.6	3.5
Japon	0.1	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Zone euro	3.3	2.3	2.3	3.4	3.3	2.5	2.1	2.1	2.5
Pourcentages de variation par rapport à la période précédente									
Commerce mondial^d									
	3.6	5.9	8.8	5.9	7.9	4.1	7.5	9.3	9.4

Note: Sauf pour le chômage et les taux d'intérêts, les données semi-annuelles sont désaisonnalisées, taux annuels.

a) Les hypothèses sur lesquelles sont fondées les prévisions sont les suivantes :

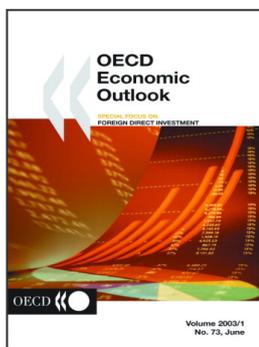
- les politiques fiscales en vigueur ou annoncées restent inchangées ;
- les taux de change restent inchangés par rapport à leur niveau du 26 mars 2003 ; en particulier 1 dollar = 120.10 yen et 0.936 euros ;
- les prévisions ont été établies à partir de données collectées avant la date limite du 4 avril 2003.

b) Indice implicite des prix du PIB, pourcentages de variation par rapport à la période précédente.

c) États-Unis : eurodollar à 3 mois ; Japon : certificats de dépôt de 3 mois ; zone euro : taux interbancaires à 3 mois. Voir encadré Hypothèses de politique économique et autres hypothèses sous-tendant les prévisions.

d) Taux de croissance de la moyenne arithmétique des importations et des exportations mondiales de marchandises en volume.

Source : OCDE.



Extrait de :
OECD Economic Outlook, Volume 2003 Issue 1

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/eco_outlook-v2003-1-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2003), « Restrictions à l'investissement direct à l'étranger dans les pays de l'OCDE », dans *OECD Economic Outlook, Volume 2003 Issue 1*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/eco_outlook-v2003-1-38-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.